

LE RESEAU 2017

Etat général

Ce numéro du BSV betteraves met fin à la campagne d'observation 2017 puisque la récolte des betteraves a commencé avec trois usines qui réceptionnent dès cette semaine (Tereos Artenay, Cristal Union Pithiviers et Toury).

Pour la semaine en cours, 19 parcelles font l'objet d'une observation. 38% des parcelles sont sous contrôle d'un T3 pour la cercosporiose, 19% de parcelles sont au seuil de risque T3 et 33% sont au seuil de risque T4.

NUISIBLES ET PARASITES

TEIGNES

Contexte d'observations

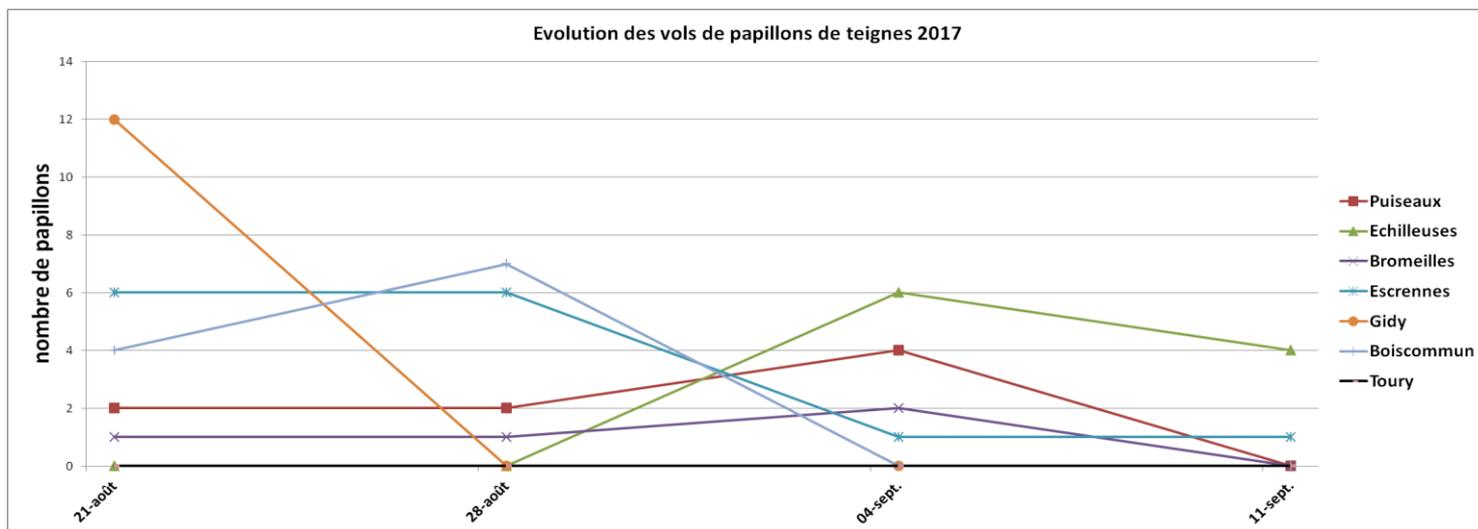
Des galeries dans les pétioles et des amas noirs pulvérulents sont observés. On peut même trouver des chenilles à la base des pétioles.



Relevés des pièges à papillons :

			21 août	28 août	4 septembre	11 septembre
45	Puisseaux	ITB	2	2	4	0
	Echilleuses	Coop de Puisieux	nc	nc	6	4
	Bromeilles	Cristal Union	1	1	2	0
	Escrennes	Cristal Union	6	6	1	1
	Gidy	Tereos	12	0	0	nc
	Boiscommun	Soufflet	4	7	0	0
28	Toury	Cristal Union	0	0	0	0

Evolution des vols de papillons de teignes 2017

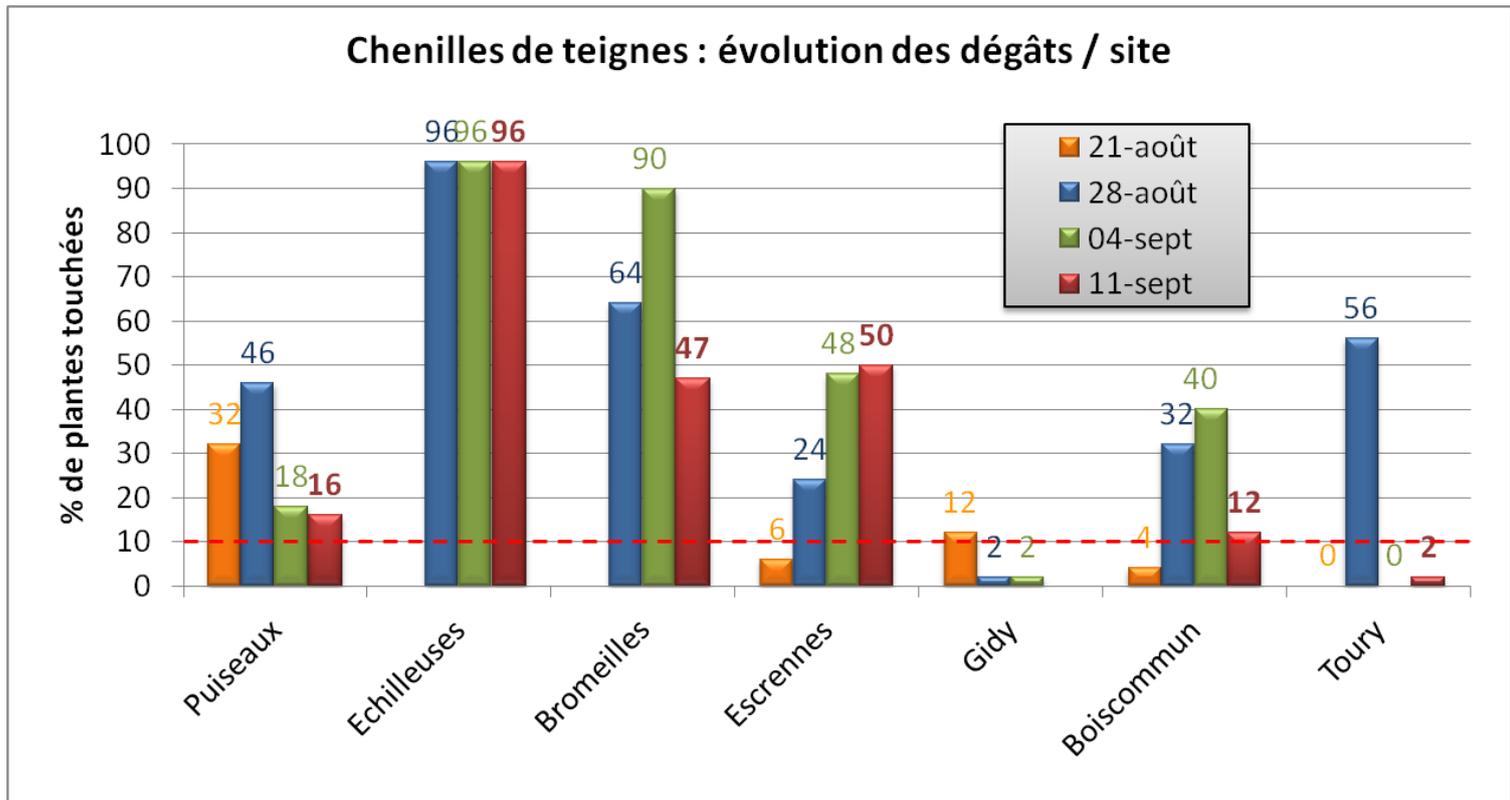


L'intensité des vols est faible avec à peine 1 capture par piège, ce qui est moins par rapport à la semaine précédente.

Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% de plantes sont touchées par des dégâts de chenilles**.

Observations de la semaine



Le seuil d'intervention est atteint pour 2 parcelles. Echilleuses atteignant les 96% de plantes touchées, Escrennes atteignant les 50%. Bromeilles est en baisse de moitié passant de 90% à 47% la semaine passée, Boiscommun passe de 40% à 12%.

Pour rappel, les blessures causées par les chenilles de teigne sont une porte d'entrée pour le champignon « Rhizopus ». Malgré les fortes attaques constatées les deux dernières semaines, le risque rhizopus s'estompe avec la fin de l'été, le rhizopus ayant besoin d'épisodes caniculaires (températures > 35°C) pour se développer.

NOCTUELLES

Contexte d'observations

Des perforations de 1 à 2 cm sont observées dans les feuilles jusqu'à ne laisser que les nervures pour les attaques les plus graves. L'observation des chenilles est délicate et ce sont leurs déjections qui témoignent d'une activité importante. En remuant délicatement le feuillage, il est possible de retrouver des chenilles projetées au sol.

Seuil de nuisibilité

Au stade couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si

50% des plantes présentent des perforations.

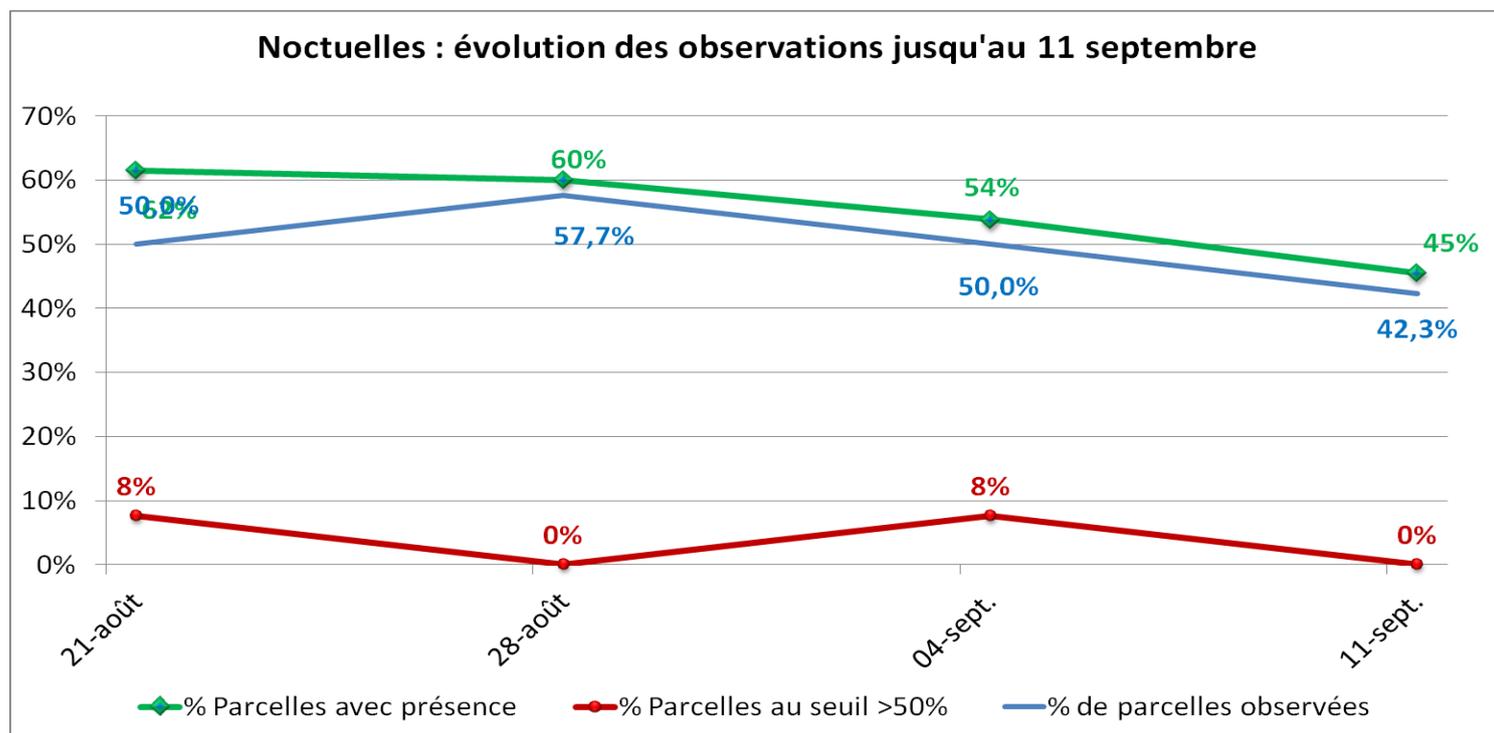
En l'absence d'irrigation, les dégâts sont plus fréquents.



Chenilles avec déjections à proximité

Observations de la semaine

11 parcelles ont été observées cette semaine. 45% font état de présence de noctuelles soit 6 parcelles. Aucune parcelle n'est au seuil de nuisibilité.



MALADIES DU FEUILLAGE

Avant tout traitement, déterminer le type de maladie afin d'optimiser la protection fongicide, en évitant tout risque de confusion avec les autres maladies foliaires (Cf. fiches de reconnaissance des bioagresseurs, disponibles sur le site internet de l'ITB).



Oïdium



Rouille



Cercosporiose



Ramulariose

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.

Ces seuils sont de :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection avant le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15%	30%	30%
Rouille	Toutes régions		40%	40%
Ramulariose	Toutes régions	5%	20%	25%
Cercosporiose	Toutes régions			

Contexte d'observations

22 parcelles représentatives au niveau géographique, pédologique, variétal ont été choisies. Tous les lundis, un prélèvement aléatoire **de 100 feuilles** issues de la couronne intermédiaire des betteraves est effectué, dans une zone jugée par l'observateur comme la plus représentative de la parcelle. Les feuilles observées permettent de déterminer la présence ou non de maladies et de vous informer lorsque les seuils sont atteints.

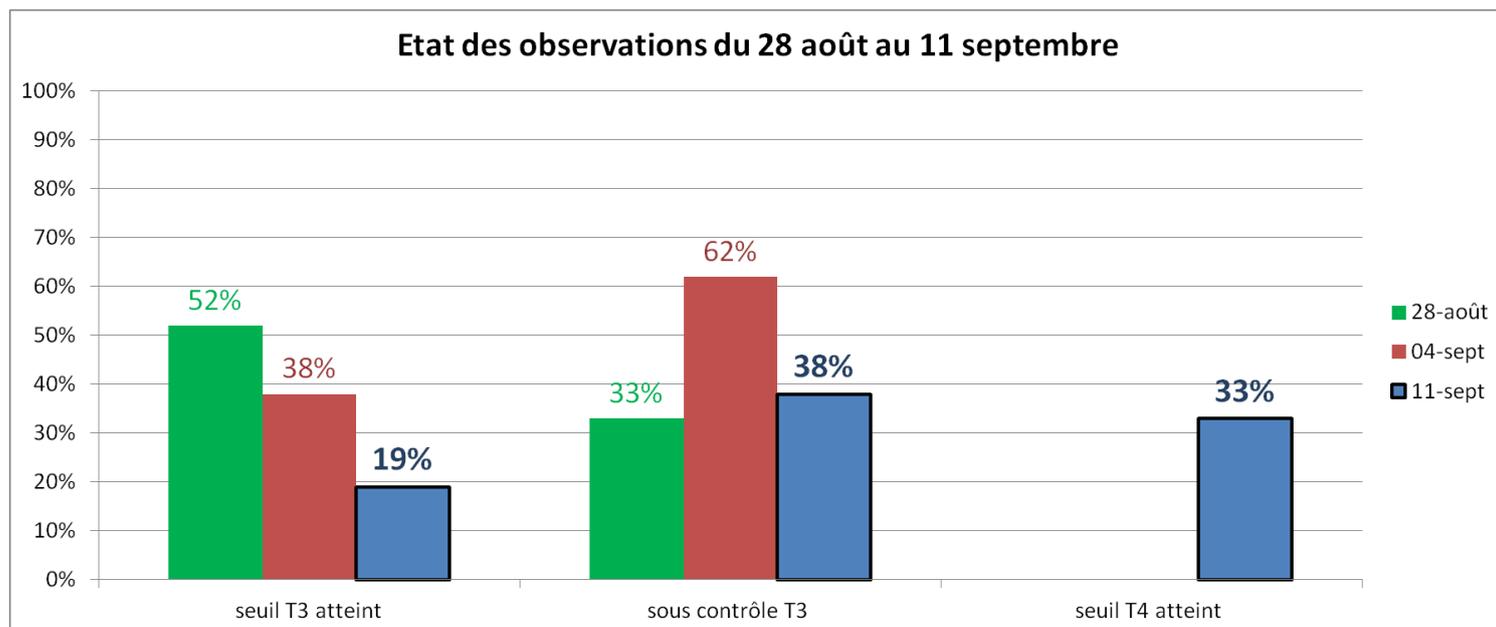
Détail des observations du 28 août au 11 septembre :

Commune	Organisme	Variété	Cercosporiose			Oïdium				Rouille			Ramulariose			Date T1	Date T2	Date T3	date récolte			
			Tolérance	28-aôut	4-sept.	11-sept.	Tolérance	28-aôut	4-sept.	11-sept.	Tolérance	28-aôut	4-sept.	11-sept.	Tolérance					28-aôut	4-sept.	11-sept.
TERMINIERS	TEREOS (ARTENAY)	CELCIUS		T3	T3	99		T3	T3	9		T3	T3	21		T3	T3	1	13-juil.	7-aôut	26-aôut	
CIVRY	TEREOS (ARTENAY)	ECUREUIL		37	T3	T3		13	T3	T3		20	T3	T3		2	T3	T3	13-juil.	7-aôut	30-aôut	
FRESNAY L'ÉVEQUE	CRISTAL-UNION (TOURY)	ECUREUIL		97	T3	T3		27	T3	T3		34	T3	T3		17	T3	T3	19-juil.	9-aôut	30-aôut	
BAUDREVILLE	ALLIANCE NEGOCE TOURY	BEETLE		T3	T3	90		T3	T3	0		T3	T3	64		T3	T3	4	11-juil.	1-aôut	23-aôut	
SOURS	SCAEL	BARENTS		nc	88	nc		nc	0	nc		nc	66	nc		nc	0	nc	23-juil.	10-aôut		
CROTTE EN PITHIVERAIS	ITB 45	CHLOELIA KW		63	nc	nc		0	nc	nc		0	nc	nc		0	nc	nc	21-juil.	11-aôut	récolte précoce	13-sept
NEUVILLE AUX BOIS	GEETA PITHIVIERS	FORTISSIMA M		26	T3	T3		0	T3	T3		10	T3	T3		0	T3	T3	25-juil.	1-aôut	22-aôut	
OOUZOUER DES CHAMPS	OUVRE ET FILS (SOUPES)	PAPILLON		T3	T3	96		T3	T3	0		T3	T3	0		T3	T3	0	13-juil.	2-aôut	21-aôut	
ESTOUY	ITB 45	CHLOELIA KW		87	92	100		12	0	0		12	17	0		0	0	0	21-juil.	9-aôut		
DADONVILLE	CRISTAL-UNION (PITHIVIERS)	LEWINIA KWS		T2	T3	89		T2	0	0		T2	14	41		T2	1	2	18-juil.	16-aôut		
YEVRE LA VILLE	COOP DE PITHIVIERS	LEWINIA KWS		74	T3	T3		1	T3	T3		24	T3	T3		1	T3	T3	22-juil.	9-aôut	31-aôut	
BRICY	ITB 45	CELCIUS		T3	T3	78		T3	T3	0		T3	T3	1		T3	T3	62	13-juil.	1-aôut	23-aôut	
CHEMAULT	SOUFFLET AGRICULTURE	LIBELLULE		T2	80	97		T2	5	8		T2	60	66		T2	0	52	25-juil.	21-aôut		
BROMEILLES	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	ECUREUIL		100	100	99		7	1	0		1	4	0		0	0	0	21-juil.	13-aôut	récolte précoce	
ECHILLEUSE	COOP DE PUISEAUX	BARENTS		98	T3	T3		0	T3	T3		0	T3	T3		0	T3	T3	13-juil.	2-aôut	30-aôut	
SOUGY	ITB 45	ACACIA		86	99	T3		0	0	T3		45	52	T3		0	0	T3	20-juil.	10-aôut	récolte précoce	
ARTENAY	TEREOS (ARTENAY)	BTS 505		20	99	nc		0	0	nc		5	7	nc		1	0	nc	17-juil.	14-aôut		
CORBEILLES EN GÂTINAIS	ITB 45	LANDON		T3	T3	98		T3	T3	0		T3	T3	0		T3	T3	0	3-juil.	26-juil.	21-aôut	
SCEAUX DU GÂTINAIS	ITB 45	LINOTTE		100	T3	T3		3	T3	T3		2	T3	T3		0	T3	T3	18-juil.	7-aôut	29-aôut	
SCEAUX DU GÂTINAIS	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	BTS 7845		T3	T3	100		T3	T3	0		T3	T3	0		T3	T3	0	11-juil.	4-aôut	23-aôut	
TREILLES EN GÂTINAIS	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	LEWINIA KWS		100	99	T3		0	T3	T3		1	T3	T3		0	T3	T3	12-juil.	4-aôut	04-sept	
VIMORY	OUVRE ET FILS (SOUPES)	LEWINIA KWS		T3	T3	95		T3	T3	0		T3	T3	0		T3	T3	0	19-juil.	4-aôut	24-aôut	



Symptômes de cercosporiose

Synthèse des observations au 11 septembre

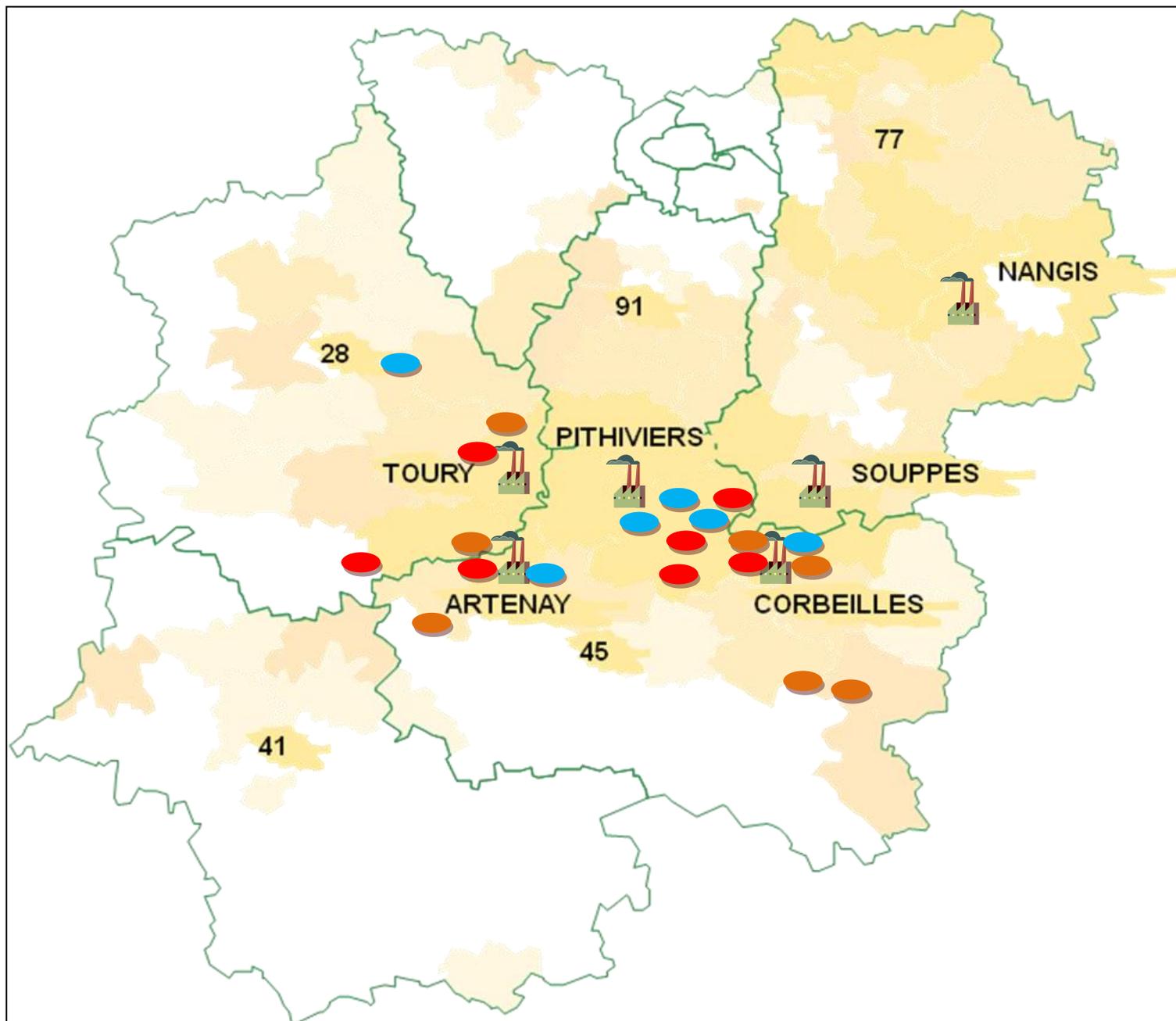
**Au 11 septembre :**

- 19% soit 4 parcelles sont au seuil d'intervention T3 pour la cercosporiose. La parcelle de Chemault déclenche également en T3 pour la rouille et la Ramulariose.
- 38% soit 8 parcelles sont sous protection d'un T3.
- 33% soit 7 parcelles sont au seuil d'intervention T4 pour la cercosporiose.

Il convient de rester attentif au développement de la cercosporiose en fin de contrôle de l'intervention T2 ou T3, en particulier dans les parcelles emblavées avec des variétés non **tolérantes** car la pression peut augmenter très rapidement. La décision de renouveler une dernière intervention est à raisonner en fonction de la date de récolte prévue.

	Date récolte prévue	Date préconisée d'arrêt des traitements	
		Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Rouille Oïdium	Avant mi- octobre	mi-août	fin août
	Après mi-octobre	fin août	
Cercosporiose Ramulariose	Avant mi- octobre	fin août	1 ^{ère} décade de septembre
	Après mi-octobre	1 ^{ère} décade de septembre	

- Parcelles sous contrôle d'un T3
- Parcelles au seuil d'intervention T3
- Parcelles au seuil d'intervention T4



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2